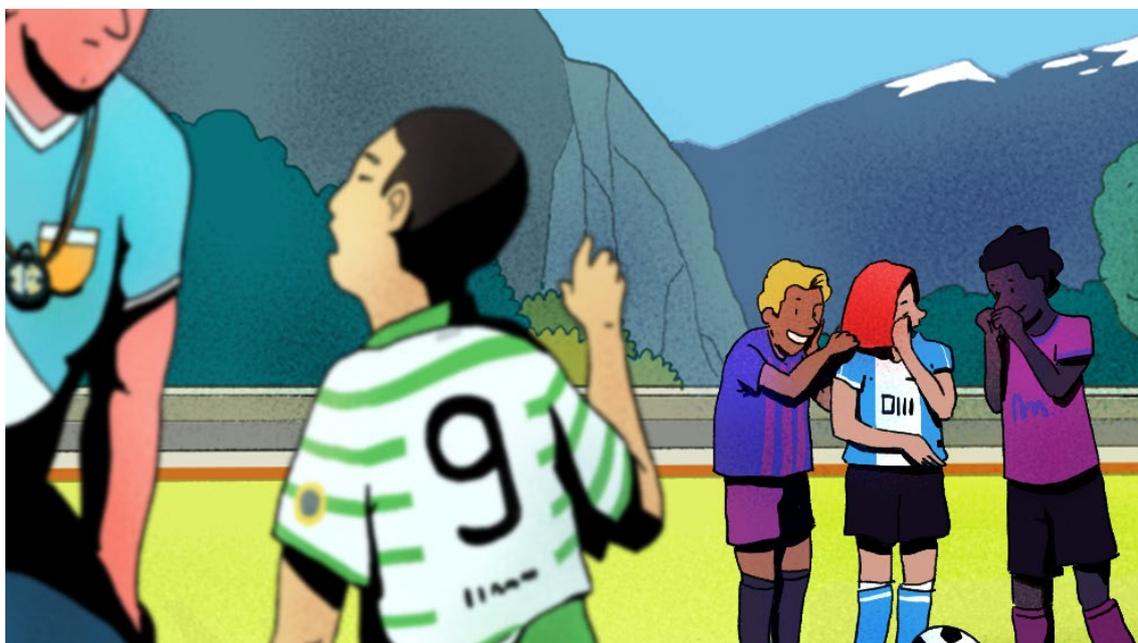




2.2 Modèle : Évaluation générale des risques

Une évaluation générale des risques devrait être réalisée chaque année. Cette évaluation vise à repérer les risques et les actions nécessaires afin de réduire ces risques ou de les éliminer. Une évaluation régulière des risques aide également à mettre en œuvre la politique de sauvegarde de l'enfance. Les actions identifiées peuvent être intégrées dans un plan d'action en matière de sauvegarde.

Les éléments inclus dans le modèle ne sont que des suggestions et devraient être adaptés à chaque association / club. Une fois les dangers identifiés, il convient de déterminer les risques spécifiques pour les enfants. Par exemple, un « manque de qualifications d'entraîneur » pourrait avoir pour conséquence que des enfants soient blessés ou laissés sans surveillance. Le niveau de chaque risque / préoccupation devrait ensuite être déterminé (élevé, moyen ou faible) en fonction de la probabilité de matérialisation. Pour chaque risque, l'action requise pour le gérer / réduire devrait être identifiée.



Danger potentiel / cause d'inquiétude	Probabilité de préjudice : faible / moyenne / élevée (F / M / E)	Risque / préoccupation spécifique concernant les conséquences du danger, c.-à-d. ce qui pourrait arriver	Action requise	Action quand / par qui
PRATIQUES AU SEIN DES CLUBS ET PRATIQUES D'ENTRAÎNEMENT				
Manque de qualifications d'entraîneur				
Manque de supervision				
Manque de conseils pour les excursions, etc.				
Mauvaises pratiques, p. ex. activités non adaptées à l'âge				
Discipline inappropriée				
PERSONNEL				
Recrutement de personnes non aptes à travailler directement avec des enfants				
Manque de formation des entraîneurs sur la sauvegarde de l'enfance				
Personnes non qualifiées ou non formées en poste				
Bénévoles manquant de connaissances et de formation en matière de sauvegarde				
Autres adultes ayant accès aux enfants, p. ex. personnel de sécurité ou médical				
PLAINTES ET DISCIPLINE				
Préoccupations concernant le comportement de certains adultes ou de camarades envers des enfants				
Absence de procédure en matière de plaintes et de mesures disciplinaires au sein de l'organisation				
Plaintes non traitées avec sérieux				
PROCÉDURES DE SIGNALEMENT				
Politique de sauvegarde / code de conduite mal connus				
Absence de procédures de signalement aux autorités / agences locales, p. ex. police, services sociaux				
Absence de règles et de procédures claires				
Enfants /adultes ignorant comment signaler leurs inquiétudes et à qui s'adresser				



Danger potentiel / cause d'inquiétude	Probabilité de préjudice : faible / moyenne / élevée (F / M / E)	Risque / préoccupation spécifique concernant les conséquences du danger, c.-à-d. ce qui pourrait arriver	Action requise	Action quand / par qui
INSTALLATIONS				
Équipements en mauvais état ou dangereux				
Accès non autorisé aux zones réservées aux enfants et aux vestiaires, aux toilettes, etc.				
Photographies, films ou enregistrements dans des zones interdites				
Enfants partageant les mêmes installations que les adultes, p. ex. vestiaires, douches				
TRANSPORTS ET VOYAGES				
Transport dangereux entre les lieux d'entraînement et les sites des matches				
Antécédents des conducteurs non vérifiés				
Absence de conseils sur les voyages et les excursions, p.ex. soins médicaux, nuitées, covoiturage				
GÉNÉRALITÉS				
Photographies et enregistrements non autorisés d'activités				
Utilisation inappropriée des réseaux sociaux et des moyens de communication entre des mineurs et des adultes ou entre mineurs				
Degré de tolérance élevé à l'égard de la violence physique et des blessures				
Problèmes de comportement général				